

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 50

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 juillet, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de **BOURBONNE LES BAINS**

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Délibération autorisant
Monsieur le Maire à conclure la
convention d'adhésion au
programme national Petites
Villes de Demain avec le Préfet,
délégué territorial de l'Agence
Nationale de Cohésion des
Territoires, les maires des
communes de Bourbonne les
Bains, Fayl-Billot, Chalindrey et
le Président de la Communauté
de Communes des Savoir-Faire**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juillet 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 juillet 2021

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Au sein de l'intercommunalité, la Commune de Bourbonne les Bains est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Fayl-Billot et Chalindrey.

Monsieur le Maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;

- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;

- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Affirmer l'engagement de la Commune de Bourbonne les Bains dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Fayl-Billot et Chalindrey et la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

- Donner son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affirmer l'engagement de la Commune de Bourbonne les Bains dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Fayl-Billot et Chalindrey et la Communauté de Communes des Savoir-Faire,

- De donner son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférentes,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 20 juillet 2021



Monsieur André NOIROT